



REGARDS



2012 : LA FIN D'UN MONDE ?

Comment va-t-on travailler à la DDFIP de Vaucluse en 2012 ? Quels services la folle loterie technocratique va-t-elle désigner pour répartir les 21 emplois supprimés cette année dans le département ? Les conservations des hypothèques dont le retard ne se compte plus en jours mais en mois ? Les trésoreries mixtes dont certaines tournent avec trois agents ? Les SIE qui, en plus du reste, se coltinent l'évaluation des locaux professionnels ? Les SIP dont les accueils débordent et dont les délais de traitement du contentieux explosent ? Le réseau de la gestion publique, ou poursuites et visa cumulent retard et contrôle « à la va-vite » ? Plus d'un service sur deux perdra au moins un agent C : faites vos jeux, rien ne va plus à la DGFIP ! Quelques certitudes cependant, le service public et comptable va se détériorer d'avantage dans un contexte de crise économique où particuliers et entreprises connaissent de grandes difficultés. Le danger est grand de voir se dégrader encore nos conditions de travail. Pourrons-nous demain travailler à temps partiel, prendre des congés formation, voire des congés « tout court », à l'heure ou notre propre employeur, l'Etat, nous livre à la vindicte populaire comme fraudeurs sociaux ?

Soyons prêts, dès janvier prochain, à nous lever et à dire non : aux suppressions d'emplois, mais aussi à la baisse exponentielle de notre pouvoir d'achat et à toutes les mesures régressives issues des plans de rigueur successifs.

NE COMPTEZ PLUS SUR LA DIRECTION POUR VOUS PROTÉGER

Nous vous informions dans le Précédent « regards » de l'accident survenu à un collègue géomètre alors qu'il était seul sur son lieu de travail. Nous ne pensions pas avoir à revenir sur cet incident d'autant, et c'est le principal, que la santé du camarade est bonne.

Le bon sens aurait voulu que l'accident du travail soit retenu. C'est d'ailleurs ce qui se serait passé si la direction avait laissé la procédure suivre son cours. Mais elle en a décidé autrement et a demandé la réunion de la commission de réforme. Cette dernière a siégé le 23 novembre. Malgré un avis favorable du médecin expert mandaté par l'administration, elle a conclu à l'absence de lien entre la présence au travail et l'accident.

A ce stade, notre direction avait encore la possibilité de passer outre et de prendre une décision reconnaissant l'imputabilité au service. C'est ce que la CGT a demandé au DDFIP lors d'une audience sur le sujet la semaine dernière.

Peine perdue: la décision est tombée dès le lendemain tel un couperet. C'est un refus. Conséquence immédiate: une partie des frais médicaux engendrés par l'accident seront à la charge du collègue (médicaments, IRM,...). Mais surtout, il est ainsi privé de toute possibilité de percevoir une pension si sa situation médicale venait à s'aggraver.

Que l'Agence Régionale de Santé cherche à ouvrir le parapluie dans son obsession de rentabilité, c'est scandaleux, mais pas étonnant. On pensait cependant que la protection de ses agents restait une préoccupation de la direction. Ce n'est manifestement plus le cas.



8^{ÈME} ÉCHELON DE LA CATÉGORIE C: L'ARNAQUE

Lors des pseudo-négociations salariales du printemps 2011, François Baroin s'était engagé à étendre à l'ensemble de la catégorie C l'indice majoré 430 comme indice terminal. En dehors des personnels techniques, aujourd'hui le dernier échelon de l'échelle 6 se termine à l'indice 416 majoré (salaire brut de 1926 euros).

Le 26 septembre 2011, la Fonction publique a présenté aux syndicats un projet de décret étendant l'indice majoré 430 (brut 499) à l'ensemble de la catégorie C, pour le début 2012 au plus tôt).

Disons le sans détour: d'après les informations en notre possession voir détail page de droite), l'accès au 8^{ème} échelon s'effectuerait dans des conditions épouvantables. C'est un véritable déni de justice à l'égard de la catégorie la moins payée de notre administration.

La Fonction publique a décidé que le passage à l'échelon spécial sera considéré comme un passage de grade au choix, avec liste d'aptitude et pourcentage de promus par rapport aux promouvables, fixé pour chaque corps et chaque ministère, et passage en CAP.

- L'accès serait contingenté à hauteur de 1000 possibilités par an, alors qu'en 2014, il y a aura presque 13 000 agents en ligne !
- L'accès serait conditionné au « mérite » sur la base des évolutions des notes chiffrées des 3 dernières années.

Ce que revendique la CGT:

- L'accès au 8^{ème} échelon de l'échelle 6 doit être de droit pour tous les agents satisfaisant les conditions statutaires !
- Il doit permettre d'accéder à l'indice majoré 430 de façon linéaire, à l'ancienneté, comme pour n'importe quel passage d'échelon.
- La C.G.T. exige l'ouverture de négociations sur l'ensemble de la grille, avec une rémunération de début pour la catégorie C à 1,2 SMIC, au premier niveau accessible par concours, et un doublement de la rémunération sur l'ensemble de la carrière.

8ème échelon : l'essentiel des aspects « techniques » d'accès

Conditions	Explications	Précisions, commentaires
Date de mise en œuvre	1 ^{er} janvier 2012	
Conditions de séjour dans le 7 ^{ème} échelon	3 ans au 31/12 de l'année qui précède le tableau	Pour 2012, au 31/12/2011
CONDITIONS STATUTAIRES	→ Etre en activité à la date d'effet de la promotion. → Avoir été noté au moins à la note pivot au cours des 3 dernières années, dont une au moins dans le grade d'AAP 1^{ère} classe. → Ne pas avoir fait l'objet d'une baisse de note au cours des 3 dernières années et/ou d'une procédure disciplinaire ou prédisciplinaire.	La note dite d'alerte - 0,01 serait assimilée à la note pivot.
CONDITION AU « MÉRITE »	→ Les agents seraient classés par ordre décroissant selon les notes chiffrées des 3 années précédant l'année de la sélection.	D'abord les trois fois 0,06, puis les deux 0,06 et un 0,02, puis les un 0,06 et deux 0,02, et ainsi de suite...
CONDITION DE CONTINGENTEMENT	→ L'accès au 8 ^{ème} échelon ne serait possible que pour 1000 agents par an !	Le nombre d'agents en ligne (3 ans et plus dans le 7^{ème} échelon) est le suivant : 2012 : 3715 2013 : 5 116 (dont les 3715 de 2012) 2014 : 12 799 (dont les 5 116 de 2013) !
DÉROGATION LIÉE À L'ÂGE	→ Pour les agents âgés de 61 ans au moins, au 31/12 de l'année précédant l'année de la sélection.	L'âge de 61 ans pourrait évoluer selon la pyramide des âges.
MODE DE SÉLECTION	Par tableaux d'avancement comme pour les changements de grade !	
ORGANISATION DES SÉLECTIONS EN 2012	Il y aurait deux tableaux : → un 1^{er} pour 2012 (CAPN en juin 2012). → Un 2^{ème} pour 2013 (CAPN en décembre 2012).	Pour les collègues accédant au 8 ^{ème} échelon en 2012, la date d'effet est au 01/01/2012.

Cette affaire nous concerne tous. Si nous tolérons une amélioration de la grille de rémunération « contingentée » et/ou « au mérite » pour les C, alors un précédent terrible serait créé pour toutes les autres catégories.

EN EXCLUSIVITE LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION POUR LE PARKING DE LA CITE ADMINISTRATIVE D'AVIGNON



REVES,...BREVES,...BREVES,...BREV

Attention, bientôt chez nous : Dans un département voisin, un collègue s'est vu refuser un congé formation simplement parce qu'il est considéré par son chef comme le pilier d'un service au bord de la rupture. Impossible de se passer de lui, il faudra qu'il remette ses envies de progression professionnelle à plus tard ! Le pire, c'est que la direction générale a confirmé cette position en CAP nationale.

Réforme territoriale, quoi de neuf ? Comme nous le faisons régulièrement, nous avons interpellé le directeur sur l'actualité de ce dossier au dernier CTL. Il devrait y avoir du nouveau début 2012 et aucune anticipation sur le réseau n'aurait été faite. La CGT restera particulièrement vigilante sur ce dossier d'une importance capitale pour l'avenir du service public en Vaucluse. On estime à 6000 le nombre d'emplois menacés par ce projet dans le département.

La durée de vie d'une 2042 enfin révélée ! Ce n'est pas dans le dernier « sciences et vie » mais dans le rapport précédant le Comité Technique de Réseau « suppressions d'emplois » que nous avons fait cette stupéfiante découverte. Entre l'ouverture, le tri, la saisie et le classement, une déclaration de revenus vit 6 minutes ! De telles révélations scientifiques laissent pantois ! Ce qui fait moins rire, c'est que cette farce justifie 73 suppressions d'emplois...

Panique au SIP d'Avignon: Le mois dernier, un trou de 5000 € a fait transpirer agents et chefs de service. Alors, vol, erreur humaine ? Non, juste les conséquences du manque de personnel et d'un service constamment sous pression. Au fait, on les a retrouvés !



VES,...BREVES,...BREVES,...BREVES,...

Les conseillers prud'homaux en grève à Avignon : Depuis l'élection de Nicolas SARKOZY, les attaques contre la justice des prud'hommes se sont multipliées : fermeture de plus de 60 Conseils de Prud'hommes, plafonnement du temps de rédaction des jugements et des ordonnances, introduction d'une taxe de 35€ pour introduire une procédure,... Comble de la mesquinerie, les frais des conseillers ne sont plus remboursés depuis 2 ans. Pour certains d'entre eux, cela peut atteindre 8000€ ! De là à penser que l'on fait payer aux Conseillers les plus revendicatifs du ressort de la Cour d'appel de Nîmes leurs nombreuses mobilisations, il n'y a qu'un pas. Et ce n'est pas un audit de janvier 2011, très indulgent pour les employeurs mais totalement à charge et parfois même diffamatoire envers le collège des salariés qui incite à penser le contraire. Attention, l'institution prud'homale est en danger.

Les élections professionnelles paraissent loin déjà, mais nous sommes un certain nombre à nous souvenir de la soirée du 20 octobre 2011. La séance de dépouillement s'est en effet prolongée ce jour-là jusqu'à plus d'une heure du matin. Certains collègues de la direction ont dû revenir le lendemain pour 8 heures. A l'heure où tout le monde se réjouit du bon déroulement de ce scrutin, la CGT a une pensée pour les personnels qui ont eu à subir cela.

Travail au noir ? Saviez-vous qu'un certain nombre de cadres de la direction ajoutent à leurs attributions la gestion de certaines agences comptables ? Cette activité est évidemment rémunérée et censée être exercée en dehors des heures de services. La CGT a exigé lors du dernier Comité Technique Local la transparence sur ce sujet. Comme on le dit souvent, la confiance n'exclut pas le contrôle.